

LE DOSSIER DU MOIS DE L'ARTIAS

Le marché de l'emploi, vers un nouveau paradigme?

Dossier préparé par:

Fabio Fierloni

Ancien chef du service de l'emploi et actuel directeur de l'office AI du canton de Neuchâtel

Mars 2007

Avertissement: *Le contenu des «dossiers du mois» de l'ARTIAS n'engage que leurs auteur-es*

CONTEXTE

La récente journée d'automne de l'ARTIAS, intitulée «Aide sociale: gérer l'ingérable» a connu un très gros succès.

L'ensemble des textes de cette journée fait l'objet d'une publication, les actes de la journée d'automne 2006.

Le présent *dossier du mois* est l'une des contributions à cette journée de novembre 2006, non retouchée depuis, et à laquelle nous avons souhaité donner une audience plus large.

RESUME

La bonne tenue de l'économie n'est plus forcément synonyme de croissance du nombre d'emplois. En effet, le paradoxe actuel entre vigueur de l'économie et évolution du taux de chômage en Suisse ne va pas sans poser quelques questions: pourquoi le taux de chômage ne baisse-t-il pas davantage, alors qu'il était beaucoup plus bas en 2001, lors de la précédente reprise économique?

Les compétences professionnelles de celles et ceux qui cherchent un emploi, notamment dans le secteur secondaire, correspondent-elles encore aux attentes des employeurs?

Les conditions-cadre du marché de l'emploi sont-elles toujours adaptées? Par exemple, la Loi sur le service de l'emploi et la location de services est-elle encore adaptée au rôle actuel des agences de placement, lorsqu'on sait que le travail intérimaire, qui s'est beaucoup développé depuis une dizaine d'années, devient de plus en plus souvent un passage obligé pour trouver un emploi?

L'ouverture des frontières, et notamment l'accord de libre circulation des personnes, a-t-il un impact sur le marché de l'emploi?

RIASSUNTO

Il buon andamento dell'economia non è più necessariamente sinonimo di crescita del numero di impieghi. In effetti, il paradosso attuale fra vigore dell'economia e evoluzione del tasso di disoccupazione in Svizzera pone alcune questioni: perché il tasso di disoccupazione non diminuisce maggiormente, considerando che era molto più basso nel 2001, in occasione della precedente ripresa economica?

Le competenze professionali di coloro che cercano un impiego, in particolare nel settore secondario, corrispondono ancora alle attese dei datori di lavoro?

Le condizioni quadro del mercato del lavoro sono ancora adeguate? Per esempio, la Legge sul collocamento è ancora adeguata al ruolo attuale delle agenzie di collocamento, quando si sa che il lavoro interinale, che si è molto sviluppato da una decina d'anni, diviene sempre più sovente un passaggio obbligato per trovare un impiego?

L'apertura delle frontiere e, in particolare, l'accordo di libera circolazione delle persone ha un impatto sul mercato dell'impiego?

Table des matières

1. Préambule
2. Rappel historique de l'évolution économique jusqu'en 2000
3. Situation économique des années 2000
4. La location de service
5. L'ouverture des frontières
6. Le marché de l'emploi neuchâtelois
 - a) L'analyse sous l'angle des branches économiques
 - b) L'analyse sous l'angle du profil des demandeurs d'emploi
 - c) L'analyse sous l'angle de la dernière profession exercée
7. Conclusion

1. Préambule

Le présent document a été établi pour la présentation que son auteur a faite lors de la journée d'automne 2006 de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale. Le titre de la journée était "*Aide sociale: gérer l'ingérable*" et le titre de la présentation "*Le marché de l'emploi, vers un nouveau paradigme?*".

Il se veut être une contribution à la réflexion sur l'évolution du marché de l'emploi sans avoir la prétention d'être exhaustif.

Ce document propose des pistes à explorer afin d'apporter une réponse à la question précitée, sans pour autant y répondre.

Pour finir, le présent document n'a pas la prétention d'être une analyse scientifique faite selon les règles de l'art.

2. Rappel historique de l'évolution économique jusqu'en 2000

Les sociétés occidentales et plus particulièrement l'Europe étaient dévastées après la deuxième guerre mondiale. La reconstruction du vieux continent et l'élévation du niveau de vie de la population dans les pays industrialisés ont permis un essor économique important et long (les Trente Glorieuses) qui trouva son épilogue lors des deux chocs pétroliers des années 70 et 80.

La stagnation économique des années 90 a poussé les entreprises à se restructurer pour faire face aux nouveaux défis économiques. Parmi ceux-ci peuvent être cités la concurrence des pays émergents et l'abondance des produits de consommation. Apparurent ou ré-apparurent les principes de spécialisation, verticalisation, qualité, gestion de projet, flexibilisation, globalisation, mondialisation, etc... Il en découle une automatisation et une délocalisation des appareils de production, une externalisation de certains processus (RH, finance, logistique, conciergerie, etc.), un recours accru aux entreprises de location de services, une concurrence par les prix et la qualité, etc...

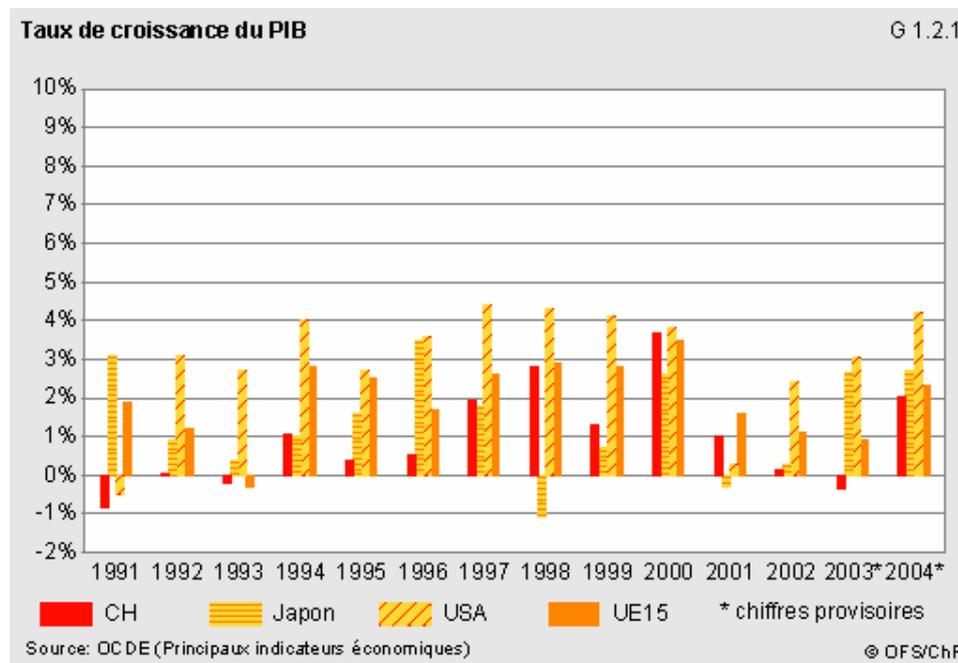
De manière simpliste et en résumé, la conséquence de ce qui précède est une concentration des activités de production avec des tâches simples et répétitives dans les pays émergents, principalement en Asie, et un maintien, voire un développement, des activités de production avec une forte valeur ajoutée dans les pays industrialisés. De plus, les activités de R&D, marketing, RH et finances restent souvent en Europe, mais sont dissociées de l'appareil de production. Elles peuvent être réparties, pour une entreprise ou un groupe, sur tout le territoire européen grâce notamment aux technologies de l'information. Cette réalité implique une grande mobilité de la part des travailleurs.

Les phénomènes décrits ci-dessus sont surtout valables pour les grands groupes ou les grandes entreprises. Les PME industrielles connues dans nos régions ne peuvent pas toujours bénéficier des avantages qui découlent des changements économiques précités. Elles sont souvent soumises à des exigences de prix et de qualité très élevées définies par les grands groupes ou les grandes entreprises, ce qui érode progressivement leurs marges sans pour autant qu'elles aient la taille critique pour refuser les contrats qui leur sont proposés. Par conséquent, elles sont obligées de calculer leurs coûts de production au plus près et de les maintenir le plus bas possible. Tous ces éléments ont un impact sur les coûts relatifs aux ressources humaines et aux qualifications du personnel recherché.

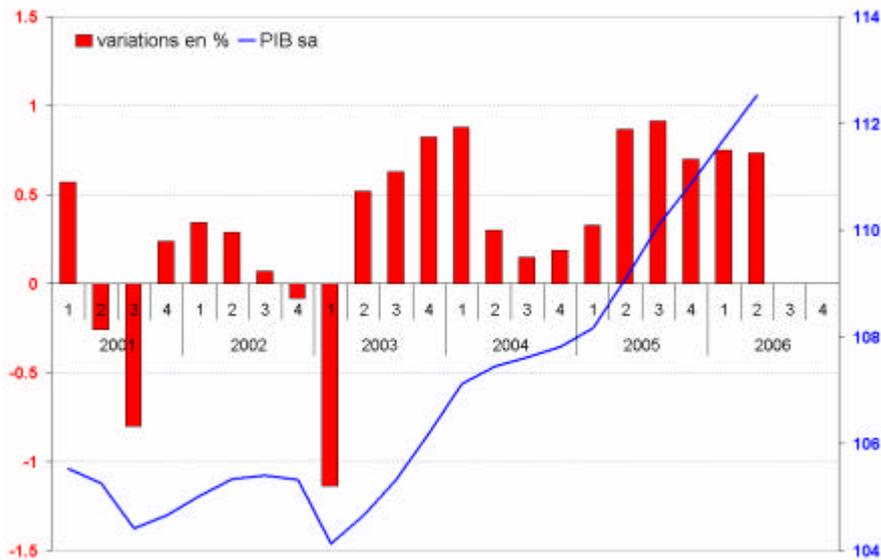
3. Situation économique des années 2000

Après une décennie de ralentissement économique, les années 1998 à 2001 ont été propices tant sur le plan économique que sur le plan de l'emploi. Le PIB a connu des taux de croissance intéressants durant cette période et le taux de chômage a diminué pour atteindre un plancher en 2001 de 1.7 pourcent.

Ce qui ressort des taux de croissance du PIB, c'est la volatilité conjoncturelle connue depuis 1998. Le tableau présenté par l'OFS lors de sa conférence de presse du 4 mai 2006 l'illustre:

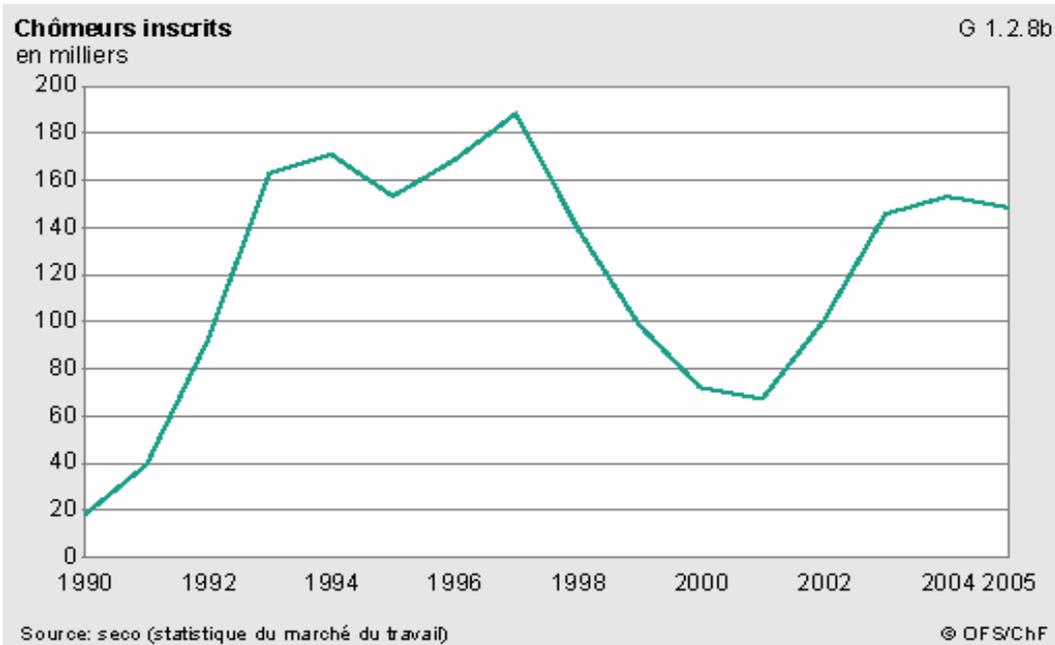


La croissance économique de la Suisse a été appréciable durant les années 1997 et 1998, puis s'est avérée beaucoup plus faible en 1999. Elle a atteint un sommet en 2000, qu'elle n'avait plus connu depuis de nombreuses années, pour rechuter en 2001. Les années 2004 à 2006 devraient être plus stables que les périodes susmentionnées, mais qu'advient-il en 2007?



source : seco "Produit intérieur brut - Estimations trimestrielles"

Au niveau du nombre de chômeurs, on peut constater une évolution opposée, mais corrélée, à celle du PIB. Ainsi, durant les années 1998 à 2001, le nombre de chômeurs a fortement chuté pour remonter à partir de la fin de l'année 2001 jusqu'en 2004. Paradoxalement, l'augmentation du PIB connue depuis 2004 ne s'est pas traduite sur le nombre de chômeurs de la même manière qu'en 1998.

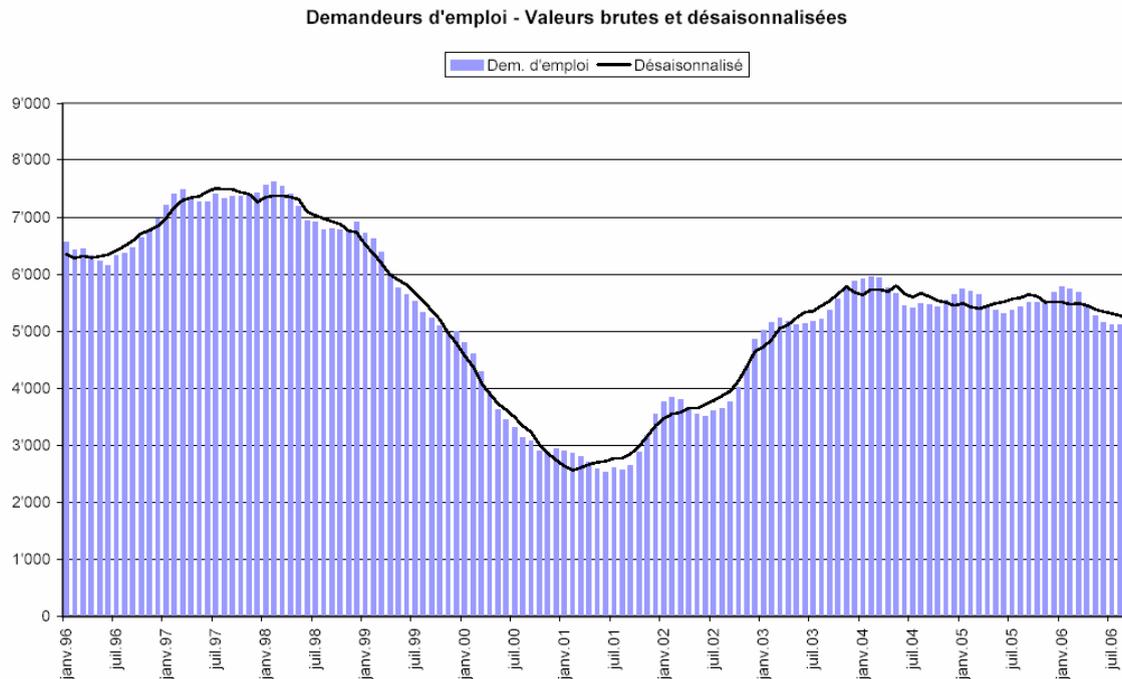


	Moyenne annuelle										Personnes actives selon RP 2000 (1h+)
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Total	1.8	1.7	2.5	3.7	3.9	3.8					3 946 988
Zurich	1.8	1.7	3.0	4.5	4.5	4.0					723 285
Berne	1.3	1.2	1.8	2.8	2.9	2.8					523 126
Lucerne	1.3	1.2	2.0	3.1	3.2	3.1					188 501
Uri	0.5	0.4	0.7	1.1	1.2	1.3					17 577
Schwytz	0.7	0.6	1.2	2.1	2.3	2.3					71 312
Obwald	0.4	0.5	1.0	1.6	1.7	1.6					17 547
Nidwald	0.4	0.6	1.1	1.9	1.9	2.0					20 994
Glaris	0.9	0.7	1.6	2.3	2.4	2.5					20 564
Zoug	1.1	1.4	2.7	3.6	3.4	3.2					57 986
Fribourg	1.5	1.3	1.8	2.7	2.9	3.1					127 219
Soleure	1.6	1.4	2.3	3.3	3.6	3.4					132 754
Bâle-Ville	2.1	2.2	3.0	4.3	4.6	4.1					97 766
Bâle-Campagne	1.4	1.4	1.9	2.9	3.4	3.3					138 898
Schaffhouse	1.7	1.6	2.3	3.1	3.4	3.3					39 006
Appenzell Rh.-Ext.	0.8	0.9	1.6	2.1	2.3	2.2					28 230
Appenzell Rh.-Int.	0.3	0.3	0.8	1.4	1.6	1.5					7 504
Saint-Gall	1.4	1.3	2.1	3.0	3.1	3.0					242 725
Grisons	1.0	1.0	1.4	2.0	2.1	2.2					101 782
Argovie	1.4	1.2	2.1	3.3	3.4	3.3					306 460
Thurgovie	1.2	1.2	2.0	2.9	3.1	3.1					123 934
Tessin	3.1	2.6	3.5	4.2	4.5	4.9					148 509
Vaud	2.9	2.7	3.3	4.6	5.4	5.3					332 718
Valais	2.2	2.1	2.6	3.4	3.8	4.0					137 592
Neuchâtel	2.3	2.1	3.3	4.4	4.5	4.3					86 280
Genève	4.1	4.0	5.1	6.5	7.1	7.4					220 545
Jura	1.9	2.0	3.6	4.8	4.6	4.2					34 174

Taux de chômage: Nombre de chômeurs inscrits le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives selon le recensement populaire (3,946,988 depuis le 1er janvier 2000).

source : seco "**Statistique du marché du travail**"

Dans le canton de Neuchâtel, soumis à d'importantes variations saisonnières dues aux secteurs de l'hôtellerie-restauration et de la construction, l'évolution du chômage constatée ces dernières années est la même que celle du niveau national. L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi n'a pas suivi la courbe attendue en comparaison avec la période 1998 – 2001.



Les raisons d'une telle évolution sont difficiles à déterminer. Afin d'ouvrir une piste de réflexion, il est intéressant de se référer au communiqué de presse de l'OFS du 13 octobre 2006. Dans une étude menée entre 1991 et 2004, il est apparu que la croissance annuelle moyenne de 1,1% a avant tout reposé sur une forte accumulation de capital fixe (construction, machines...) et sur l'augmentation de la productivité. De facto, ces deux éléments permettent d'émettre une première hypothèse, à savoir que la bonne tenue de l'économie n'est pas synonyme de croissance du nombre d'emplois. Parallèlement, et afin de corroborer cette hypothèse, il est intéressant d'observer l'évolution du secteur de l'horlogerie qui génère de nombreux emplois dans le canton de Neuchâtel. Ce secteur bénéficie d'une croissance confortable depuis plusieurs années mais a vu le nombre des pièces produites diminuer ces dernières années, ce qui signifie que la croissance est principalement due à l'augmentation de la valeur moyenne des montres produites.

4. La location de service

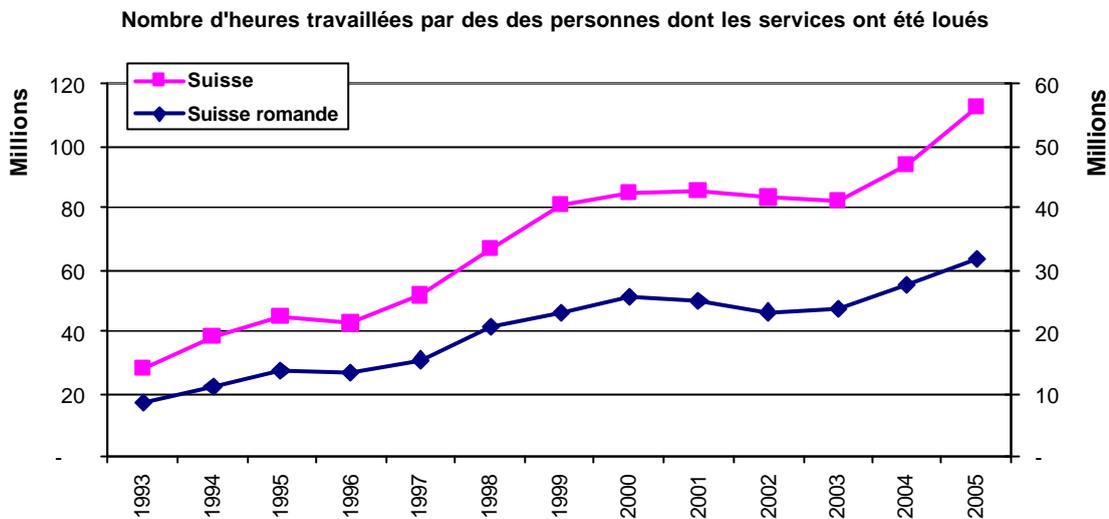
Le raccourcissement des cycles conjoncturels a augmenté la pression sur les entreprises et de facto sur les travailleurs. Bien que les perspectives économiques soient favorables pour le dernier trimestre 2006, un ralentissement de la croissance est pronostiqué pour 2007. Lorsque les entreprises doivent faire face à une augmentation importante de leur carnet de commandes, elles doivent adapter leur force de travail afin de répondre aux demandes des clients. Or, étant donné l'évolution incertaine de l'économie et le manque de visibilité économique sur le moyen et long terme, elles rechignent à engager du personnel fixe et se tournent vers le travail temporaire.

A ce phénomène, il faut ajouter celui des entreprises cotées en bourse dont les performances sont également évaluées sur l'évolution du nombre de collaborateurs et pour lesquelles de trop grandes variations seraient mal perçues. Afin d'éviter de telles situations, elles louent les services de travailleurs qui n'apparaissent pas dans les effectifs de l'entreprise. Cette situation se traduit par un développement important de la location de services depuis plusieurs années avec une légère accélération dès 2004, date de la reprise économique.

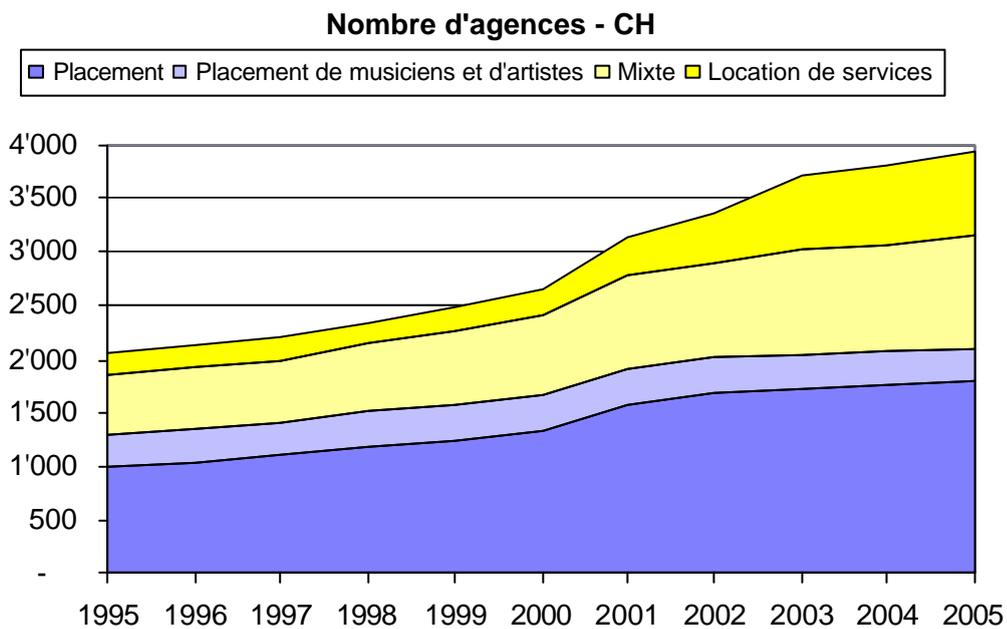
La flexibilité offerte par la location de services permet de répondre aux défis économiques des entreprises et contribue certainement à la bonne santé économique que connaît la Suisse. Voici quelques exemples de flexibilité qui découlent de la Loi sur le service de l'emploi et la location de service (LSE : RS 823.11) :

- La durée des missions et les délais de congé.
- La charge administrative liée à l'engagement de personnel assumée par les agences de placement et de location de services.
- Une affiliation différée à la prévoyance professionnelle.
- La non-soumission aux conventions collectives de travail non-étendues si l'agence qui loue les travailleurs n'est pas signataire de la convention.

La progression du nombre d'heures louées a offert un potentiel économique intéressant à de nouvelles agences de placement et de location de services ce qui explique la progression du nombre d'agences (voir graphiques ci-dessous), mais il en découle une concurrence entre ces agences de plus en plus dure.

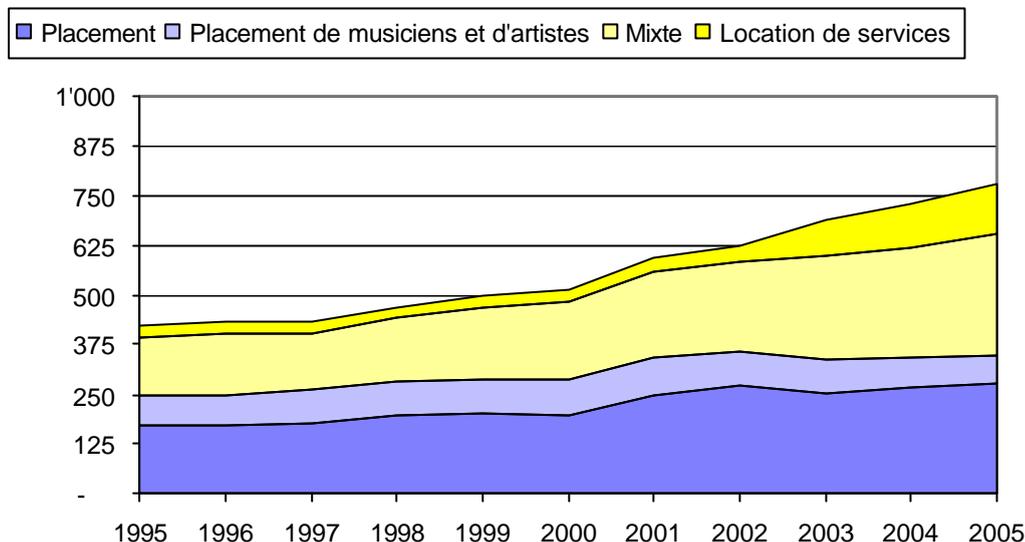


source : observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE – <http://www.observatoire-orte.ch>)



source : observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE – <http://www.observatoire-orte.ch>)

Nombre d'agences - Suisse romande



source : observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE – <http://www.observatoire-orte.ch>)

La concurrence entre agences et celle sur les prix (les coûts) brièvement décrite au deuxième chapitre a-t-elle une influence sur les conditions d'emploi offertes par ces agences (durée des missions, pénibilité du travail, couverture sociale, formation continue, flexibilité, salaires, etc.)?

Dans le canton de Neuchâtel, ces agences de placement et de location de services jouent un rôle important pour les travailleurs faiblement qualifiés, car elles sont souvent la porte d'entrée sur le marché de l'emploi, voire un passage obligé pour espérer obtenir un emploi fixe. Cette situation a des avantages et des inconvénients, en voici quelques uns:

Les avantages	Les inconvénients
Autonomie des travailleurs qui reçoivent un salaire plutôt que d'être complètement à charge des collectivités publiques.	Les salaires sont parfois bas et versés sur une courte période (durée de la mission), ce qui signifie que ces personnes entrent dans la catégorie des travailleurs pauvres pour lesquels l'aide sociale verse un complément.
Maintien en activité professionnelle, ce qui améliore considérablement les chances de succès de retrouver un emploi à durée indéterminé dans une entreprise.	Délais de congé très courts, ce qui rend la situation du travailleur concerné particulièrement instable.
Possibilité de se faire "remarquer" dans les entreprises dans lesquelles les missions temporaires sont accomplies.	Couverture sociale minimale (LPP, salaire en cas de maladie ou de maternité, etc.).
Maintien des qualifications professionnelles acquises.	Pas de formation continue, ce qui signifie que les qualifications professionnelles acquises deviennent désuètes s'il y a un changement de technologies.

5. L'ouverture des frontières

La deuxième phase de l'accord sur la libre-circulation des personnes a ouvert les frontières et mis en concurrence la main-d'œuvre suisse avec celle de l'Union Européenne des 15 (Suède, Finlande, Irlande, Grande-Bretagne, Danemark, Hollande, Belgique, Allemagne, Luxembourg, France, Autriche, Portugal, Espagne, Italie et Grèce), en particulier avec la main-d'œuvre frontalière.

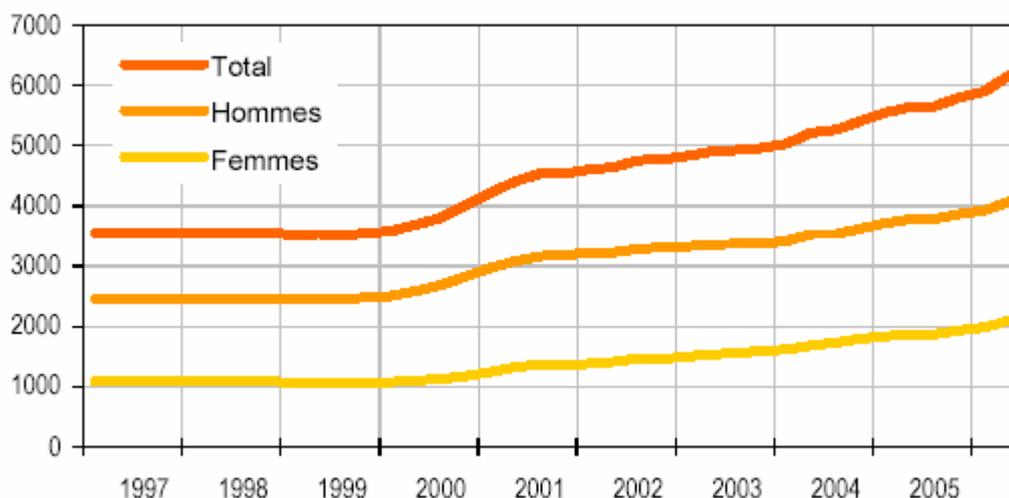
Les enjeux liés à l'ouverture des frontières sont particulièrement importants pour le canton de Neuchâtel qui exporte le 80% de sa production et dépend fortement des marchés internationaux.

Le taux de chômage de la région de Franche-Comté est légèrement inférieur au taux de chômage national (respectivement 8,7% et 9,0% au 2^{me} trimestre 2006) alors que celui du Département du Doubs est supérieur (9,1%). Cette réalité crée une abondance de main-d'œuvre disponible immédiatement. Les personnes se trouvant au chômage mettent en œuvre toutes les stratégies pour se sortir de la situation vécue dont la prise d'emploi en Suisse. L'ouverture des frontières et les facilités administratives qui en découlent pour les entreprises suisses à recruter du personnel européen ont plusieurs effets, dont voici quelques exemples.

Premièrement, il s'agit d'un avantage pour l'économie locale qui peut bénéficier d'une main-d'œuvre transfrontalière qualifiée qu'elle ne trouverait pas sur territoire neuchâtelois. Deuxièmement, ces travailleurs frontaliers contribuent au développement du commerce local, car ils consomment des biens et services sur sol neuchâtelois. Finalement, la main d'œuvre frontalière crée une concurrence assez vive pour les travailleurs neuchâtelois.

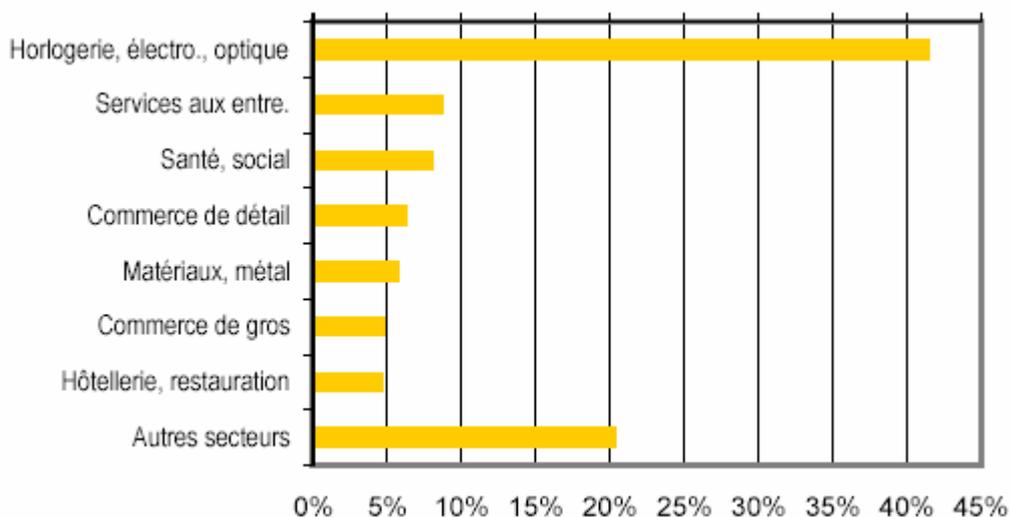
Dans les faits, cela se traduit par une augmentation du nombre de frontaliers de plus de 18% depuis le 1^{er} juin 2004 pour le canton de Neuchâtel. L'augmentation est constante depuis l'an 2000 (nombre de frontaliers au 3^{me} trimestre 2006: 6'386), mais elle s'est accélérée depuis le début de l'année 2004, ce qui coïncidence avec le redémarrage de l'économie mondiale. Le graphique ci-dessous illustre ces propos:

Evolution du nombre de frontaliers depuis 1997



source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

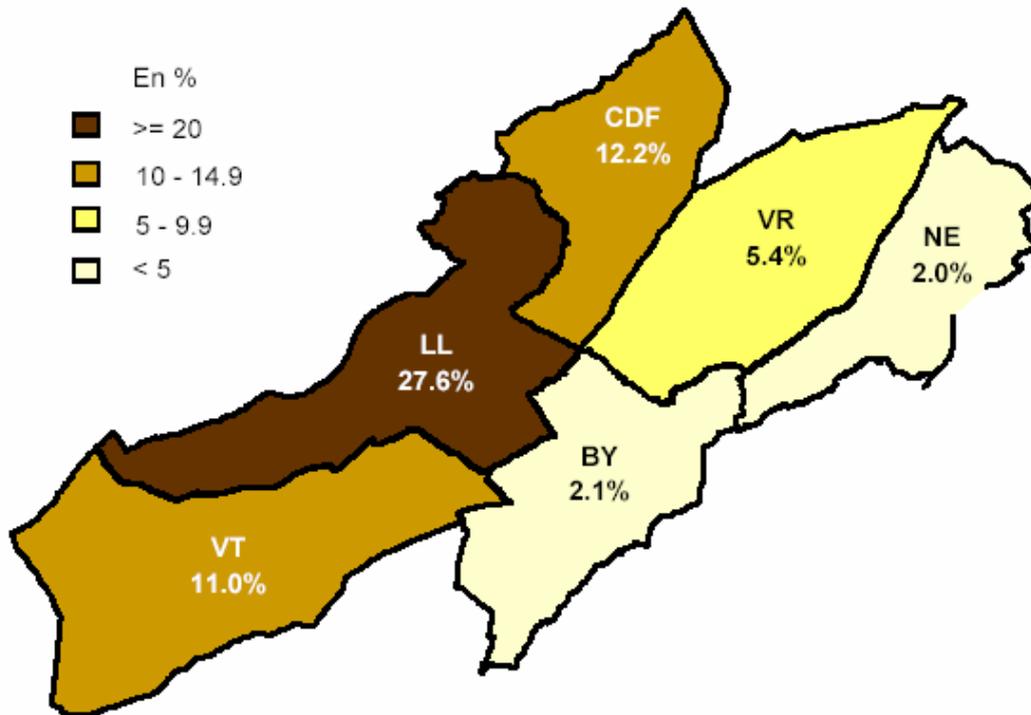
La répartition du nombre de frontaliers par secteur d'activité permet de mettre en évidence que le secteur de l'horlogerie-électronique-optique "absorbe" 42% des frontaliers. Ce secteur connaît une grande pénurie de main d'œuvre qualifiée. Les ORP et les agences de placement et de location de services ne peuvent pas faire face à la demande de personnel qualifié dans ce domaine, sans aller recruter en France voisine.



source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

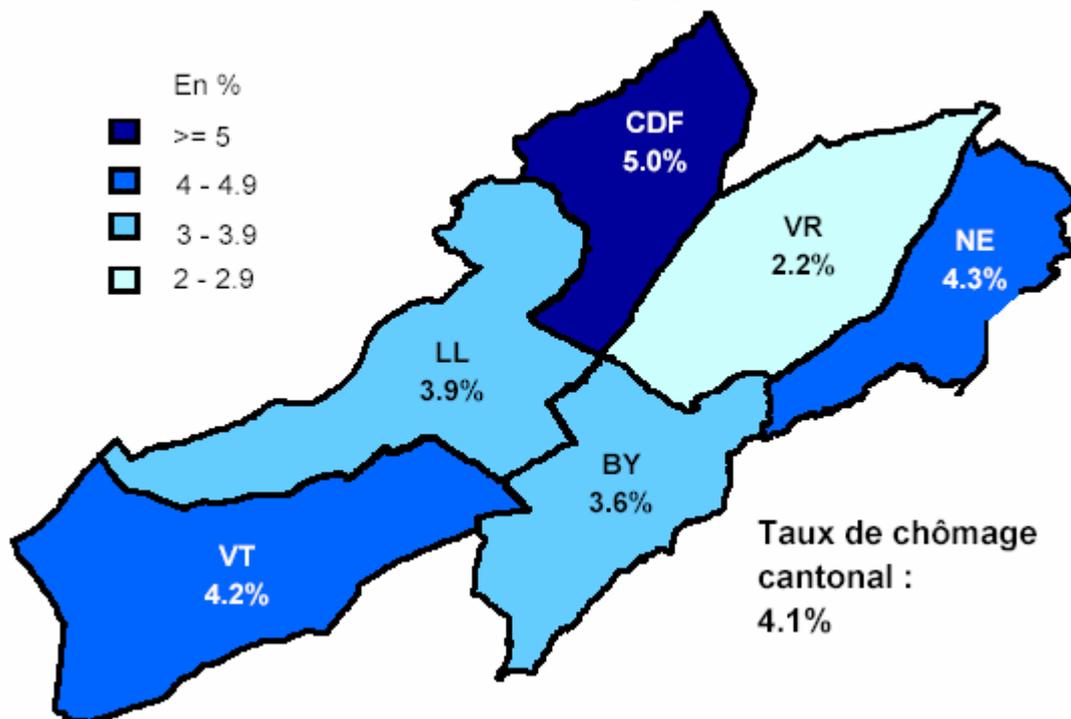
Au même titre que la population genevoise, la population neuchâteloise interpelle les autorités politiques afin de savoir s'il n'y a pas de substitution de la main d'œuvre locale par de la main d'œuvre frontalière. Bien que ce risque soit réel, les données statistiques disponibles actuellement ne permettent pas de confirmer ces propos. Les quelques graphiques (état au 1^{er} semestre 2006) qui suivent ne permettent pas de mettre en évidence un lien de causalité entre le nombre de frontaliers et le taux de chômage. Si les deux premiers graphiques s'arrêtant à l'échelle des districts semblent mettre en évidence un tel lien de causalité, le troisième permet d'infirmer immédiatement cette affirmation.

Main d'œuvre frontalière en % des emplois par district



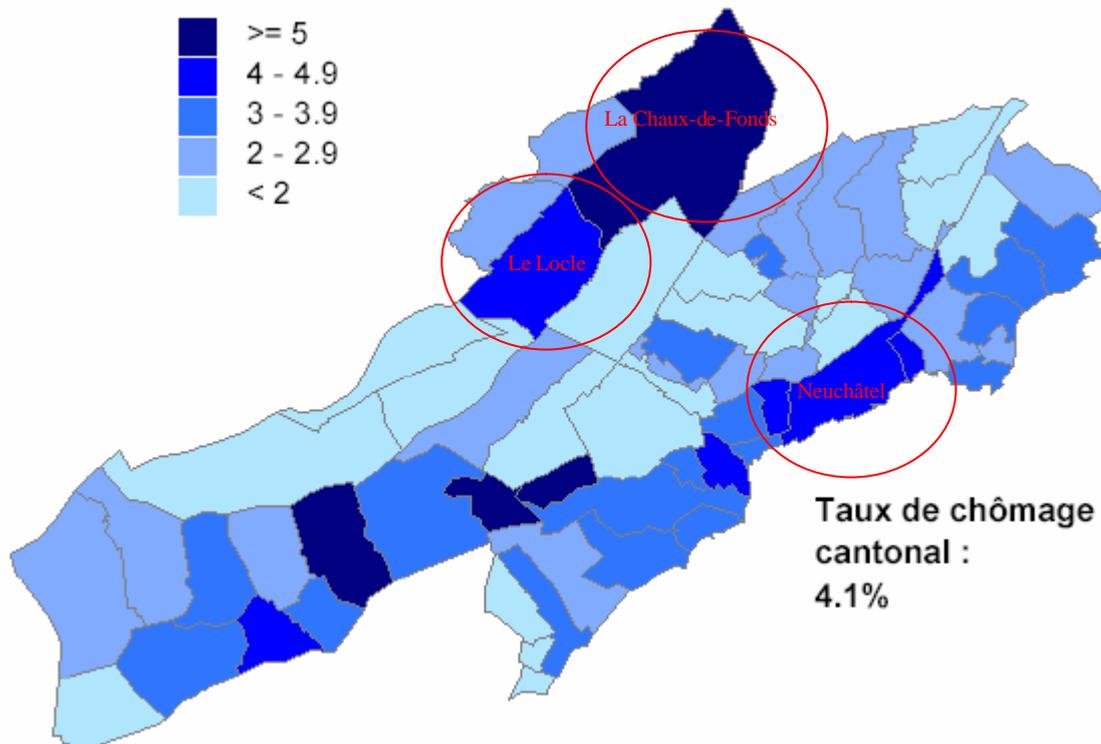
source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

Taux de chômage par district



source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

Taux de chômage par communes



source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

Par ailleurs, la commission tripartite chargée de l'observation du marché de l'emploi n'a reçu que très peu de dénonciations permettant de lancer des enquêtes. Les quelques dossiers ouverts n'ont pas mis en évidence des cas de sous-enchère salariale abusive et répétée. Les contrôleurs du marché de l'emploi ont tout de même effectué plusieurs centaines de contrôles et le nombre d'infractions constatées a été particulièrement bas :

	Travailleurs détachés		Prestataires de services indépendants		Prises d'emploi moins 90 jours	
	2005	2004 (1)	2005	2004 (1)	2005	2004 (1)
Nb de contrôles effectués	239 missions	64 mis.	86	33	99	80
	(938 travailleurs)	(239 tr.)				
Infractions constatées	32	12	1	0	0	0
En %	13.4%	18.8%	1.2%	0%	0%	0%

Notes : Tous les dossiers ne sont pas clos, certains sont encore en cours d'instruction.

(1) 7 mois, juin 04 à décembre 04

Le taux assez faible d'infractions relevées est relativement positif. Toutefois, il est nécessaire de nuancer quelque peu cette affirmation, car le nombre de contrôles effectués pour les emplois de moins de 90 jours a été assez faible par manque de ressources. L'augmentation des contrôles due à l'engagement des inspecteurs prévus dans le cadre des mesures d'accompagnement II aura certainement un impact sur le nombre d'infractions constatées.

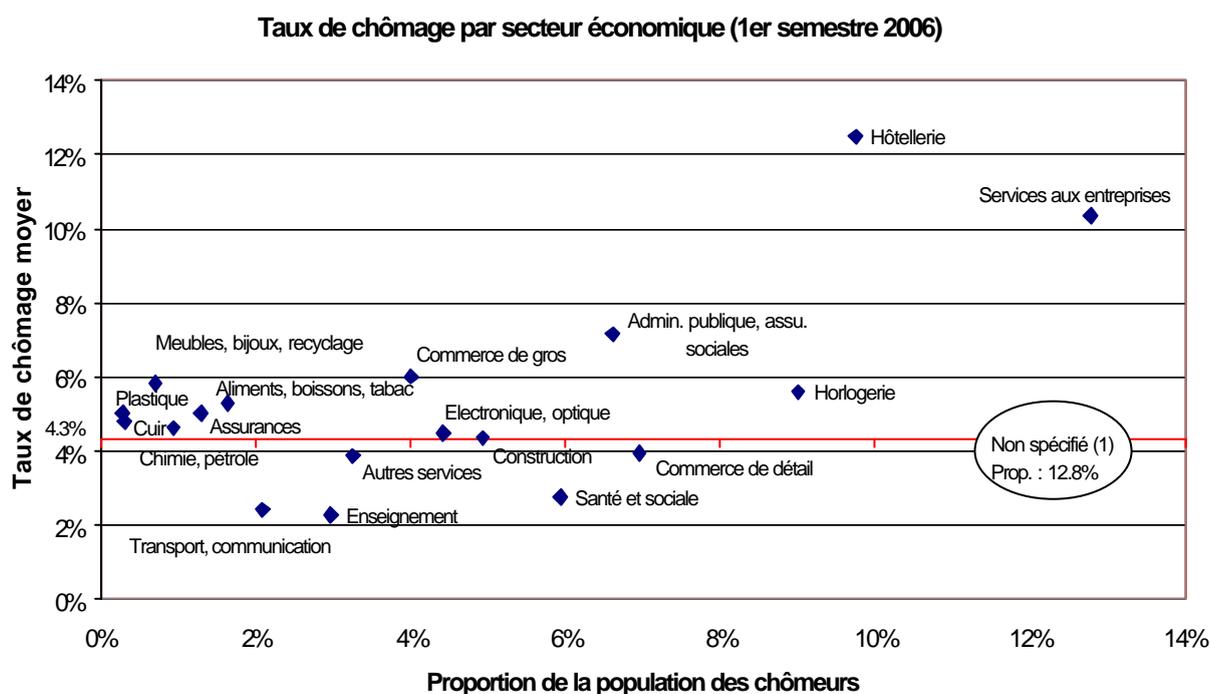
Finalement, plusieurs organisations de défense des travailleurs ou des chômeurs constatent une pression sur les salaires, dont l'ampleur est difficile à mesurer, pour les travailleurs pas ou faiblement qualifiés, même si aucun cas de sous-enchère salariale abusive et répétée n'a été mis en évidence au sens de l'article 360a du code des obligations.

6. Le marché de l'emploi neuchâtelois

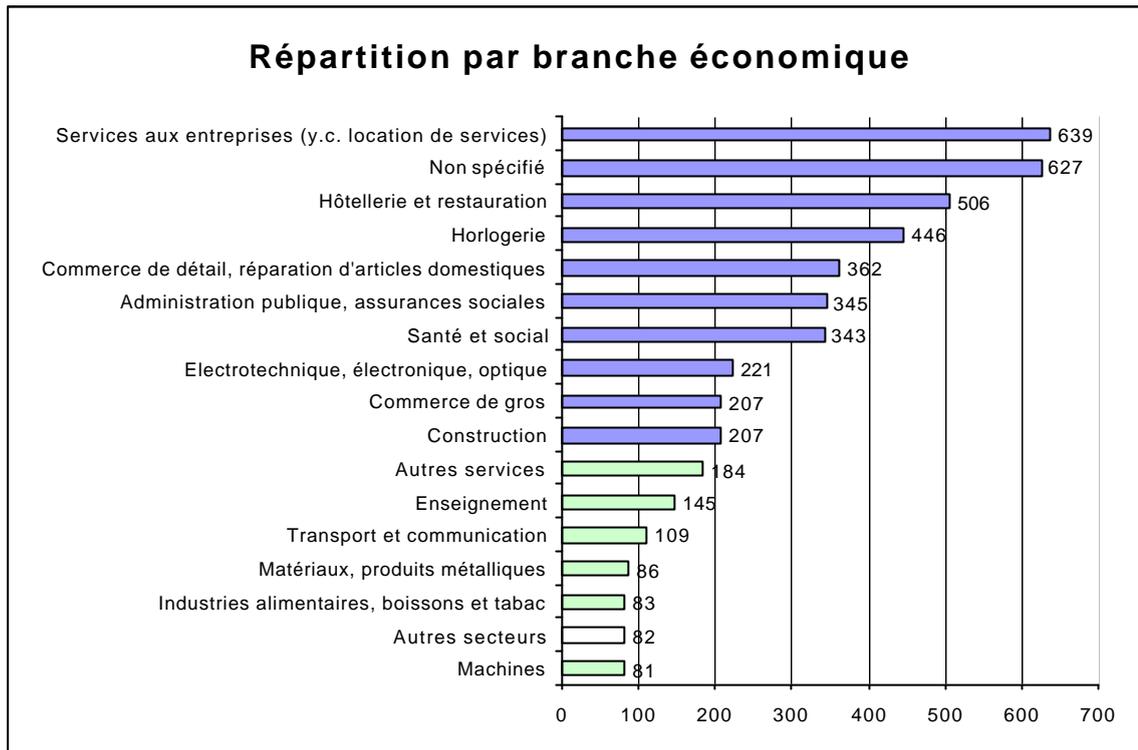
Afin de terminer ce petit tour d'horizon, il est utile d'analyser le profil des demandeurs d'emploi dans le canton de Neuchâtel. Cette analyse est abordée sous trois angles. Le premier consiste à déterminer les branches économiques dans lesquelles le nombre de demandeurs d'emploi est le plus élevé. Le deuxième consiste à étudier le profil de ces demandeurs d'emploi dans chacune de ces branches économiques. Le troisième met en évidence le nombre de demandeurs d'emploi selon la dernière profession exercée.

a) L'analyse sous l'angle des branches économiques

En partant du premier angle susmentionné, les graphiques figurant ci-dessous montrent la répartition du nombre de demandeurs d'emploi par branche économique.



source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi



source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

Les deux branches les plus importantes «services aux entreprises» et «non spécifié» ainsi que la branche "horlogerie" feront l'objet d'une analyse particulière dans le chapitre suivant.

La catégorie appelée "non spécifié" regroupe les étudiants (30%), les personnes en réinsertion dans la vie active (28%), les employés du service domestique (1%) et les demandeurs d'emploi dont la branche économique n'a pas pu être spécifiée (41%).

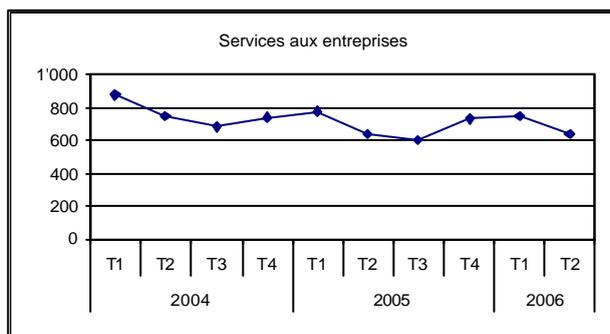
b) L'analyse sous l'angle du profil des demandeurs d'emploi

En abordant l'analyse depuis le deuxième angle, les profils suivants sont les plus représentés dans chaque branche économique.

Service aux entreprises

Service aux entreprises		
Prof. du secteur primaire	1	0%
Prof. des métaux et machines	25	4%
Prof. de l'industrie horlogère	11	2%
Prof. de l'électrotech. et électronique	8	1%
Autres prof. de l'ind., arts et métiers*	115	18%
Prof. de l'informatique	4	1%
Ingénieurs, architectes	44	7%
Prof. de la construction**	102	16%
Prof. commerciales et de la vente	26	4%
Prof. du marketing, tourisme, fiduciaire	8	1%
Prof. des transports, postes, télécom.	14	2%
Prof. de l'hôtellerie, restauration	9	1%
Prof. du nettoyage, soins corporels***	107	17%
Entrepreneurs, directeurs	15	2%
Prof. commerc., banque, assurance****	84	13%
Prof. de la sécurité, judiciaires	19	3%
Prof. des médias et artistiques	18	3%
Prof. de la santé et du social	5	1%
Prof. de l'enseignement et éducation	2	0%
Autres prof. du secteur tertiaire	5	1%
Autres professions diverses	17	3%
* Contient un total de 115 personnes dont :		
Ouvriers de fabrique	84	13%
** Contient un total de 102 personnes dont :		
Maçons	15	2%
Autres prof. du bâtiment (manœuvres)	25	4%
Peintres, tapissiers	28	4%
	68	11%
*** Contient un total de 107 personnes dont :		
Concierges, nettoyeurs locaux, bâtiments	98	15%
**** Contient un total de 84 personnes dont :		
Employés de commerce	69	11%

source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi



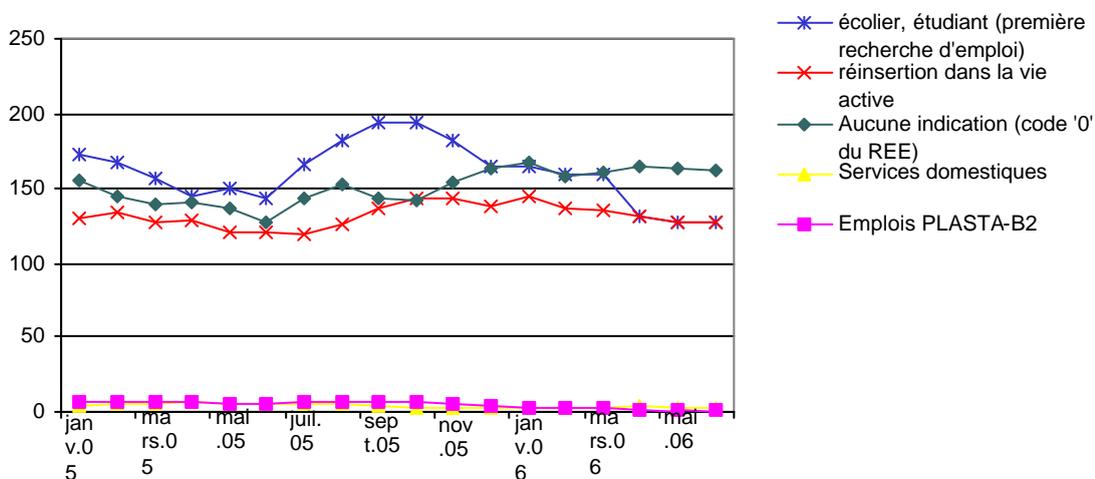
source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

Non spécifié

Non spécifié		
Prof. du secteur primaire	4	1%
Prof. des métaux et machines	17	3%
Prof. de l'industrie horlogère	6	1%
Prof. de l'électrotech. et électronique	12	2%
Autres prof. de l'ind., arts et métiers*	71	11%
Prof. de l'informatique	21	3%
Ingénieurs, architectes	29	5%
Prof. de la construction	17	3%
Prof. commerciales et de la vente	37	6%
Prof. du marketing, tourisme, fiduciaire	2	0%
Prof. des transports, postes, télécom.	14	2%
Prof. de l'hôtellerie, restauration	15	2%
Prof. du nettoyage, soins corporels**	75	12%
Entrepreneurs, directeurs	13	2%
Prof. commerc., banque, assurance	50	8%
Prof. de la sécurité, judiciaires	6	1%
Prof. des médias et artistiques	15	2%
Prof. de la santé et du social	14	2%
Prof. de l'enseignement et éducation	4	1%
Autres prof. du secteur tertiaire	6	1%
Autres professions diverses***	199	32%
* Contient un total de 71 personnes dont :		
Ouvriers de fabrique	45	7%
** Contient un total de 75 personnes dont :		
Employés de maison	52	8%
Concierges, nettoyeurs locaux, bâtiments	19	3%
	71	11%
*** Contient un total de 199 personnes dont :		
Etudiants	161	26%

source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

Evolution dans le secteur des "non-spécifié"

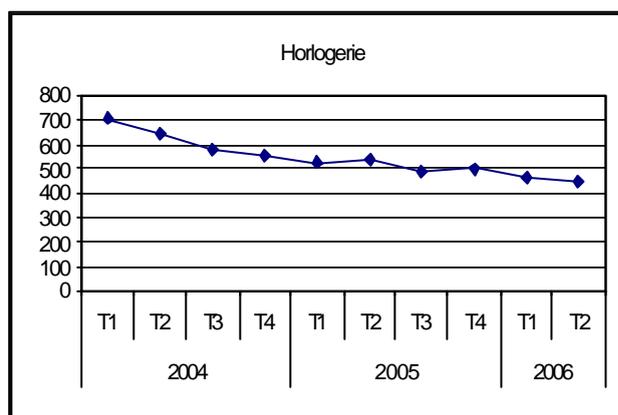


source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

Horlogerie

Horlogerie		
Selon la profession exercée :		
Prof. du secteur primaire	1	0%
Prof. des métaux et machines	62	14%
Prof. de l'industrie horlogère*	109	24%
Prof. de l'électrotech. et électronique	2	0%
Autres prof. de l'ind., arts et métiers**	89	20%
Prof. de l'informatique	4	1%
Ingénieurs, architectes	32	7%
Prof. de la construction	1	0%
Prof. commerciales et de la vente	15	3%
Prof. du marketing, tourisme, fiduciaire	8	2%
Prof. des transports, postes, télécom.	5	1%
Prof. de l'hôtellerie, restauration	8	2%
Prof. du nettoyage, soins corporels	9	2%
Entrepreneurs, directeurs	23	5%
Prof. commerc., banque, assurance***	62	14%
Prof. de la sécurité, judiciaires	1	0%
Prof. des médias et artistiques	7	2%
Prof. de la santé et du social	1	0%
Autres prof. du secteur tertiaire	4	1%
Autres professions diverses	3	1%
* Contient un total de 109 personnes dont :		
Autres professions de l'horlogerie (ouvriers, auxiliaires, etc.)	102	23%
** Contient un total de 89 personnes dont :		
Ouvriers de fabrique	62	14%
*** Contient un total de 62 personnes dont :		
Employés de commerce	50	11%

source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi



source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

c) L'analyse sous l'angle de la dernière profession exercée

En abordant le troisième angle, l'analyse des profils des demandeurs d'emploi selon la dernière profession exercée avant l'inscription à l'assurance-chômage met en évidence les professions dans lesquelles le nombre de chômeurs est le plus important.

Territoire :		Canton de Neuchâtel		Répartition des demandeurs d'emploi selon la profession exercée											
Domaine étudié :				Effectif DE à fin juin 2006											
				5'153			dont MIP*			Durée de recherche d'emploi					
							1-6 mois			7-12 mois			> 12 mois		
Autres prof. de l'ind., arts et métiers				763	14.8%	52	228	176	359						
<i>dont : Ouvriers de fabrique</i>				428	8.3%		115	88	225						
<i>Magasiniers, manutentionnaires</i>				116	2.3%		35	33	48						
Prof. commerciales et de la vente				459	8.9%	18	180	117	162						
<i>dont : Vendeurs et employés du commerce de détail</i>				341	6.6%		130	89	122						
Prof. de l'hôtellerie, restauration				490	9.5%	21	174	139	177						
<i>dont : Personnel de service</i>				227	4.4%		74	65	88						
<i>Personnel de cuisine</i>				204	4.0%		71	61	72						
Prof. du nettoyage, soins corporels				393	7.6%	34	121	91	181						
<i>dont : Concierges, nettoyeurs de locaux et de bâtiments</i>				202	3.9%		53	48	101						
<i>Employés de maison</i>				118	2.3%		43	25	50						
Prof. commerc., banque, assurance				653	12.7%	25	231	158	264						
<i>dont : Employés de commerces</i>				501	9.7%		170	119	212						
Autres professions diverses				362	7.0%	3	153	127	82						
<i>dont : Etudiants</i>				242	4.7%		108	98	36						

source : observatoire neuchâtelois de l'emploi du service de l'emploi

Dans un contexte économique particulièrement favorable dans le secteur secondaire, on ne peut s'empêcher d'être étonné par le nombre de demandeurs d'emploi dans les autres professions de l'industrie, des arts et des métiers. Cette catégorie regroupe principalement les travailleurs pas ou faiblement qualifiés.

On peut également constater que les autres catégories se situent toutes dans le secteur tertiaire et que le nombre d'employés de commerce et d'étudiants est élevé.

7. Conclusion

L'évolution du taux de chômage en Suisse et dans le canton de Neuchâtel interpelle lorsque l'on voit la vigueur dont fait preuve l'économie actuellement. Ainsi, un certain nombre de questions méritent d'être posées:

- De 1999 à 2000, le taux de chômage moyen est passé de 3,9% à 2,3%, soit une diminution de 1,6 points. Le taux mensuel "plancher" a été atteint en juin 2001 et était à 1,8%. De 2004 à 2006, le taux moyen est passé de 4,5% à 4,1%, soit une diminution de 0,4 point. Le taux mensuel "plancher" a été de 3,9% et a été atteint à plusieurs reprises.
Question: Alors que la vigueur de la reprise économique semble être la même, pourquoi l'évolution du taux de chômage est autant différenciée?
- Le secteur secondaire a le vent en poupe depuis deux ans. Malgré tout, 763 demandeurs d'emploi issus des autres professions de l'industrie, arts et métiers sont encore à la recherche d'un emploi.
Question: Les compétences de ces demandeurs d'emploi ne répondent-elles plus aux attentes de l'économie?
- Le travail intérimaire s'est fortement développé depuis une décennie et beaucoup d'entreprises engagent une partie de leur main d'œuvre par le biais de missions temporaires.
Question: Le rôle des agences de placement et de location de services est-il toujours le même que celui connu lorsque l'actuelle Loi sur le service de l'emploi et la location de services a été rédigée (1989-1990)?
- Le nombre de frontaliers augmente de manière constante et les prises d'emploi pendant moins de 90 jours également.
Questions: Quel est l'impact de l'accord sur la libre-circulation des personnes sur le marché de l'emploi? Y a-t-il substitution ou complémentarité avec la main d'œuvre locale?
- Le taux de chômage ne se résorbe que très peu malgré la vigueur économique que connaît notre pays.
Questions: Sommes-nous face à un chômage structurel qui, par définition, ne pourra plus être résorbé? Sommes-nous face à un nouveau phénomène que l'on pourrait appeler "les demandeurs d'emploi temporaires", à savoir des personnes qui s'inscrivent et se désinscrivent de l'assurance-chômage pendant une période de travail temporaire?
- L'analyse faite sur les profils des demandeurs d'emploi démontre que plus le travailleur est faiblement qualifié et plus il a de peine à trouver un emploi.
Question: L'exclusion du marché de l'emploi des travailleurs pas ou faiblement qualifiés est-elle inéluctable et inévitable?

Partant de ces constats et des questions posées, une première ébauche de réponse apparaît à la question: le marché de l'emploi vers un nouveau paradigme?

Pour conclure cette présentation, abordons l'évolution constatée ces dernières années dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI). En 2003, la révision mise en oeuvre a diminué les prestations versées, notamment en réduisant le nombre d'indemnités de chômage de 520 à 400 jours, ce qui a passablement touché les demandeurs d'emploi pas ou faiblement qualifiés. La prochaine révision devrait suivre la même logique.

La dette cumulée du fonds de compensation de l'assurance-chômage approche la valeur limite fixée à l'article 90c LACI. Par conséquent, si l'évolution économique ne permet pas de diminuer

de manière plus importante le chômage ces prochains mois, la Confédération révisera la LACI afin d'assainir les finances du fonds de compensation. Les options qui seront prises iront dans la même direction que celles prises en 2003 comme le préconise la commission d'experts chargée de préparer une révision de la LACI destinée à assurer durablement le financement de l'assurance dans son rapport du 10 octobre 2006. Voici quelques modifications importantes proposées:

- **Calcul du gain assuré** pour le délai-cadre suivant: prise en compte uniquement du salaire effectivement versé par l'employeur.
- **Augmentation du délai d'attente** à 260 jours pour toutes les personnes ouvrant un droit aux prestations sur motif de libération (maladie, maternité, étudiants, etc.).
- **Durée du versement des indemnités** dépendant du nombre de mois durant lesquelles la personne a cotisé avant de demander des prestations à l'assurance-chômage.